

PAGES LOCALES

15/06/2016

AGRICULTURE

Les pouvoirs publics s'engagent pour soutenir l'élevage

État, Région, Département et chambre d'agriculture ont signé une charte de soutien à l'élevage, à la ferme Oger. Exemple d'une exploitation qui veut se moderniser et se diversifier.

X. T.



Grégoire et Pierre-Edouard Oger ont expliqué aux signataires leur projet.

Préfet, vice-présidente de la Région, président du Département, président de la Chambre d'agriculture... Les vaches laitières de la ferme Oger, à Domléger-Longvillers, entre Abbeville et Doullens, ont vu passer du beau monde. Ces personnalités étaient là pour soutenir la filière face à la crise, en signant « la Charte avenir élevage 80 », qui s'ajoute aux mesures d'urgences déjà prises. L'Earl Oger est l'une des premières exploitations à bénéficier de cette opération, qui offre un appui technique à ceux qui veulent se moderniser. Dans ce cas, le projet vise à permettre aux deux fils de Dominique et Laure Oger, de s'installer dans les cinq ans à venir.

Créée en 1963 par les parents de Dominique Oger, 54 ans, sur 33 hectares, avec

7 vaches, le fils l'a reprise en 1986, rejoint par son épouse. La ferme s'est agrandie et modernisée. Elle dispose aujourd'hui de 170 hectares de cultures diverses et de prairies, compte 95 vaches et 125 génisses. Plus que la moyenne. Equipée de deux robots de traite, elle peut produire un million de litres de lait par an. Dans le cadre de la charte, la ferme a fait l'objet d'un audit. Stéphane Verscheure, responsable d'équipe productions animales à la chambre d'agriculture, note que l'établissement pourrait optimiser ses moyens de production, « *augmenter son efficacité économique* ».

PROJET DE MICRO-MÉTHANISEUR

La charte a également pour rôle « *d'accompagner les éleveurs* » dans la modernisation de leurs installations. « *L'intérêt est de régler les problèmes de fond, a souligné Françoise Crété, présidente de la FDSEA, de donner aux jeunes l'envie et les moyens de monter un vrai projet.* » Comme celui de Pierre-Edouard et Grégoire Oger, qui prévoient de s'installer d'ici 5 ans. Tous deux ont obtenu un bac Sciences et techniques agricoles du vivant (STAV), puis poursuivi leurs études. Le premier, âgé de 22 ans, est déjà salarié de l'Earl, le second, 20 ans, est en licence Agriculture développement durable à l'Université de Picardie.

Ils sont passionnés par l'élevage laitier et veulent continuer à développer cette activité. Pour pouvoir en vivre, ils souhaitent accroître le cheptel à 150 vaches et 70 génisses. Ils envisagent donc de construire un nouveau bâtiment, à la fois « *pour améliorer le bien-être animal* » et pour récupérer tous les effluents. Ces derniers seraient ensuite traités dans un micro-méthaniseur, uniquement dédié à cette ferme. Selon les deux jeunes agriculteurs, une vache produit environ 26 m³ de lisier, ce qui représenterait 650 m³ de biogaz, ou 410 litres de diesel par an. Cet équipement permettrait d'obtenir « *un fertilisant naturel* », tout en évitant les tas de fumiers dans les champs, de produire de l'électricité, ensuite revendue, et de la chaleur. Celle-ci pourrait alimenter un séchoir à fourrage, voire une production de spiruline : « *Des micro-algues utilisées par l'industrie agro-alimentaire, précise Stéphane Verscheure. Le but est de se diversifier, de créer de la valeur ajoutée.* » Toutefois, l'investissement est conséquent, près de 2 M euros, et il ne pourra se faire qu'avec le soutien financier des partenaires publics et privés. Dominique Oger reconnaît que le projet est très ambitieux. Mais il note aussi que ses fils sont particulièrement motivés : « *La facilité aurait été d'abandonner le troupeau. Dans l'élevage, on n'est pas rémunéré pour ce que l'on fait. C'est prenant, mais c'est une passion.* » Grégoire Oger poursuit : « *On est là pour passer le message. Soit on évolue, soit on arrête.* » Pierre-Antoine ajoute : « *Nous sommes toujours passionnés, malgré les difficultés. Ce projet peut faire réfléchir d'autres agriculteurs. Cela permet de faire avancer les choses.* »

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)